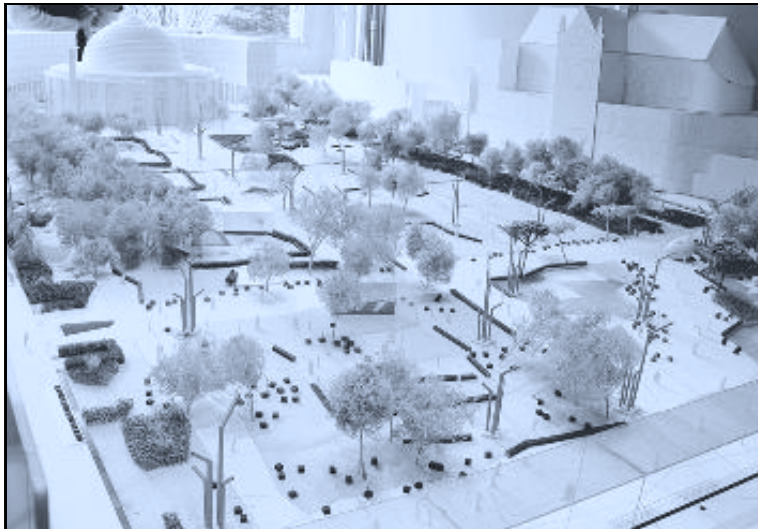


Projet des Halles : déjà des déboires juridiques

LA NOUVELLE va faire désordre alors même qu'un jury international doit désigner le lauréat le 29 juin d'un des projets architecturaux les plus attendus dans le monde : le nouveau projet des Halles. Le 15 mai, lors d'une audience au tribunal administratif, le commissaire du gouvernement a demandé l'annulation de deux des cinq marchés de conception du projet confié à l'architecte David Mangin par le Conseil de Paris en 2005.

Les deux marchés concernent d'une part l'élaboration du cahier des charges qui a servi à établir le concours d'architecte international, et d'autre part la procédure d'analyse des offres actuellement en concurrence dans le cadre du concours. Pour entrer en vigueur, cette décision du commissaire du gouvernement doit être suivie par le tribunal admi-



Le commissaire du gouvernement a demandé l'annulation de deux des cinq marchés de conception du projet confié à David Mangin. (LP/B.H.)

nistratif, qui se prononcera à ce sujet mardi prochain. Mais dans 85 % des cas, il suit l'avis du commissaire du gouvernement.

Rassurante

Malgré cette décision attendue, la mairie de Paris se veut rassurante : « Le concours est en voie d'achèvement. Si il y a annulation, on ne pourra pas revenir en arrière », explique un collaborateur du maire. Le jugement interviendrait donc trop tard pour tout remettre en cause. Dans ses observations, le commissaire du gouvernement a estimé qu'en 2005, quand la mairie a attribué la définition du projet d'ensemble des Halles à David Mangin, elle aurait dû ensuite confier les marchés suivants par appel d'offres et non à David Mangin directement.

S.R.